



LE HERISSON

Expressions de Faulquinois

Demain, lundi 3 avril 2023, à 19h, se tiendra le prochain conseil municipal en mairie.

Les séances sont publiques, les auditeurs ne peuvent pas prendre la parole.

Encore moins exprimer leur joie ou leur mécontentement sur les décisions prises.

ORDRE DU JOUR :

1. **ADMINISTRATION GENERALE** : Fourniture et acheminement d'électricité et prestations associées sur le territoire de la Moselle dans le cadre d'un groupement de commande – Adhésion à la convention constitutive d'un groupement et lancement d'une consultation pour la période 2025 -2027
 2. **ADMINISTRATION GENERALE** : Fusion des écoles maternelles Descartes et Bas-Steinbesch
 3. **FINANCES** : Comptes Administratifs et de Gestion 2022
 4. **FINANCES** : Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2022
 5. **FINANCES** : Budget Primitif 2023
 6. **FINANCES** : Vote des taux des impôts directs locaux
 7. **FINANCES** : Réalisation d'un emprunt
 8. **FINANCES** : Dotation d'Aménagement Communautaire 2021-2023 FAULQUEMONT
 9. **ADMINISTRATION GENERALE** : Demande de subvention Fonds Verts remplacement par éclairage public
 10. **ADMINISTRATION GENERALE** : Demande de subvention d'aménagement plein air de qualité parc de la Clairière
 11. **ENSEIGNEMENT** : Carte scolaire
 12. **PATRIMOINE** : Vente d'un délaissé communal situé en fond de jardin à M. VINCENT WALTZ
 13. **PATRIMOINE** : Mandat exclusif de vente avec l'agence immobilière Stéphane PLAZA Immobilier Saint-Avold pour la vente d'un lot impasse du Cellier
 14. **PATRIMOINE** : Prise en charge des coûts de l'extension du réseau électrique BT dans le cadre du projet immobilier MOSELIS – rue Erckmann Chatrian
 15. **PATRIMOINE** : Appel à projets – Cession de la propriété immobilière du Herrenwald
 16. **SUBVENTIONS** : Attribution d'une subvention exceptionnelle pour un déplacement en compétition – Association Twirling Club Faulquemont - Créhange
 17. **ENVIRONNEMENT** : Demande de subvention ADEME travaux de végétalisation du cimetière et achat de matériel
-

Cette annonce n'a toujours pas fait l'objet d'une parution dans la presse locale.

POURQUOI ?

Certains sujets méritent particulièrement notre attention, tels que :

- Le budget passé et celui à venir : **Il n'y a plus d'argent, dicit un ancien adjoint** (Voir page 7)
- Un nouvel emprunt : **Au 1^{er} janvier de cette année, le montant des emprunts contractés par les élus de la majorité est de 3 408 952,01€** somme à laquelle il faudra ajouter ce nouvel emprunt.



➤ La fermeture de l'école DESCARTES, **une fermeture organisée**

- La carte scolaire **ou l'art d'avoir programmer la fermeture de l'école DESCARTES**

<http://patrickbonnet.org/wp-content/uploads/2023/03/Descartes-fermeture-ou-fusion-.pdf>



Les parents n'ont pas été informés de la date, ni de l'ordre du jour de ce conseil municipal.

Les Faulquinois, non plus.



➤ Parmi les autres sujets, la vente du centre socio-culturel, la salle des fêtes du Herrenwald, **jamais entretenue depuis 2008**, date du 1^{er} mandat de BIANCHIN et de ses plus anciens colistiers :



que voici :

L'adjointe Charlotte Louis,



l'adjointe Isabelle BUGOT,



L'adjoint Pierre BLANCHARD,



l'adjoint Marcel MILAZZO,



L'adjoint Alain KOPPERS,



La conseillère déléguée Eliane LECLERE



Le conseiller délégué Félix PEZZA



**Depuis 2008, aucun de ces élus n'a demandé de subventions
pour entretenir le patrimoine faulquinois.**

Après la fermeture programmée de l'école Descartes, la vente programmée du HERRENWALD.

Les manigances de ces élus datent depuis 2008.

Avec le point sur la vente du Herrenwald, présenté par l'adjoint BLANCHARD, celui-ci a prévu déclarer
**« Dans l'éventualité d'une cession la commune devra réfléchir rapidement à un projet de salle multi
activité, à priori à l'emplacement de la synagogue ».**

Encore un enfumage en vue, car on se demande bien où vos élus iront chercher l'argent vu dans l'état
dans lequel BIANCHIN et ses collègues (En photos page 3) ont laissé la synagogue depuis 2008.

Sur ces liens les photos de l'intérieur de la synagogue :

<http://patrickbonnet.org/wp-content/uploads/2022/02/RL-06022022-Synagogue.pdf>

<http://patrickbonnet.org/wp-content/uploads/2021/12/Texte-synagogue-13-12.pdf>



Le même BLANCHARD indiquait à un de nos colistiers, je
le cite : **« La synagogue, je n'en ai rien à f..., il y en
aurait pour au moins 1 million d'euro ».**

Sauf, que cet adjoint, malgré son désintérêt pour le
patrimoine faulquinois, se méprend sur le montant de sa
rénovation.

De nos sources, il y en aurait au minimum pour 1,5
million d'euros, on va même jusqu'à annoncer le chiffre
de 2,5.

**Je vais être particulièrement attentif aux décisions
qui seront prises au cours de ce conseil.**

**Elles m'aideront à la rédaction d'une lettre ouverte que j'adresserai
à tous les élus de la majorité et qui
sera publié via les réseaux sociaux
et dans le prochain numéro du
Hérisson.**



**Vous trouverez ci-après mes commentaires au conseil municipal
qui s'est tenu le 27 février 2023**

Conseil Municipal – Ville de FAULQUEMONT

Séance : 27.02.2023

Page : 314

PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal de la ville de FAULQUEMONT

du 27 février 2023 à 19 H 00

-- ° --

Conseil Municipal – Ville de FAULQUEMONT

Séance : 27.02.2023

Page : 315

ORDRE DU JOUR :

1. **ADMINISTRATION GENERALE** : Installation d'un nouveau conseiller municipal
2. **ADMINISTRATION GENERALE** : Commissions municipales de travail
3. **ADMINISTRATION GENERALE** : Nouvel ordre du tableau des adjoints
4. **FINANCES** : Débat d'Orientation Budgétaire
5. **FINANCES** : Convention entre le service de gestion Comptable de St-Avoid et la commune portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux
6. **FINANCES** : Convention CAF – Commune de FAULQUEMONT
7. **FINANCES** : Contrat de gestion d'un service de recharge pour véhicules électriques
8. **FINANCES** : Nouveaux tarifs
9. **FINANCES** : Création d'une régie de recettes pour l'organisation du salon de peinture
10. **SUBVENTIONS** : Attribution d'une subvention exceptionnelle aux participants du défilé de la Saint Nicolas 2022
11. **SUBVENTIONS** : Attribution des subventions aux sports de compétition
12. **SUBVENTIONS** : Versement d'une subvention à l'association « Pas'sages à l'acte »
13. **PERSONNEL** : Mise en œuvre d'un régime d'astreintes d'interventions et de permanences
14. **PERSONNEL** : Avancements de grade
15. **ANIMATION JEUNESSE** : Gestion du Centre Social – Participation à l'ASBH
16. **FORETS COMMUNALES** : Coupes et travaux d'exploitation 2023 – complément
17. **FORETS COMMUNALES** : Programme de travaux sylvicoles

Conformément à l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire propose de nommer Pierre SERAVALLE, Directeur Général des Services de la Commune, aux fonctions de secrétaire de ce Conseil Municipal du 27 février 2023.

A – Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022

Ce document ne suscitant aucune observation est adopté à l'unanimité.

B - Situation financière de la commune au jour de la réunion :

Recettes effectuées du 1er janvier au 27/02/2023 (y inclus disponibilités au 1er Janvier)	1 106 028,76 €
--	----------------

Dépenses effectuées du 1er janvier au 27/02/2023	925 833,08 €
--	--------------

<u>Disponibilités au 27/02/2023</u>	<u>180 195,68 €</u>
--	----------------------------

N° 01 – ADMINISTRATION GENERALE : Installation d'un nouveau conseiller municipal

Rapporteur : M. BIANCHIN

M. Alain LABRE m'a signifié sa décision de démissionner du conseil municipal par courrier du 16 janvier 2023.

Conformément à l'article L 270 du Code Electoral il convient de procéder à son remplacement en installant le candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste « Energie Collective pour FAULQUEMONT » dont était issu M. LABRE.

Mme Anne-Marie IACOVELLA, en 26^{ème} position sur cette liste, a renoncé expressément à exercer ce mandat par courrier en date du 23 janvier 2023.

M. Matthieu BERTOZZO, en 27^{ème} position sur la liste « Energie Collective pour FAULQUEMONT » a, par courrier du 02 février 2023, accepté de siéger au conseil municipal.

Je vous propose en conséquence :

- 1) de PRENDRE ACTE de l'installation de M. Matthieu BERTOZZO en tant que conseiller municipal.

-0-

Dont acte.



Mes commentaires : BIANCHIN s'est bien gardé de donner les raisons de la démission de son ancien adjoint.

Les raisons de la démission du conseiller Alain LABRE nous sont parvenues et il me semblait important que les faulquinois le sachent également. Les voici :

Monsieur le Préfet de Moselle, Monsieur le Sous-Préfet de la Circonscription de Forbach-Boulay, Monsieur le Maire de Faulquemont

Depuis ma demande de démission (NDLR : de son poste d'adjoint au maire), acceptée par vos services, rien n'a changé.

Monsieur le Maire continue à prendre des engagements et faire des promesses qui ne sont et ne pourront être tenues, vue la situation financière de notre Commune.

Dans ces conditions, je vous demande donc, d'accepter ma démission de Conseiller Municipal de FAULQUEMONT qui sera effective dès que vous l'aurez validée. Politesse

Avec ce courrier était joint ce commentaire :

« J'ai pris cette décision car le comportement de Monsieur le Maire de FAULQUEMONT et de certaines personnes de son entourage proche au Conseil Municipal sont inadmissibles. C'est dommage d'en arriver à ce point de non-retour ».

LABRE parlait-il de la garde rapprochée de BIANCHIN,

ces élus que l'on peut voir sur les photos ci-dessus (Page 3) ?

**Comme dirait l'autre, on comprend mieux la pudeur de gazelle de BIANCHIN
en ne s'exprimant pas sur le sujet.**

On souhaite bien du plaisir, au conseiller Matthieu BERTOZZO, remplaçant du conseiller LABRE. Personne ne l'a prévenu ?

En 2020, BERTOZZO s'est présenté en tant que doctorant en droit public.

Le diplômé est sensé détenir des connaissances en droit constitutionnel, le système judiciaire, le droit administratif et international, le droit pénal, le droit financier et le processus d'arbitrage.



Mais au fait qu'en pensent les autres élus de la liste majoritaire ?

<https://patrickbonnet.org/2022/07/25/nouvelle-liste-des-conseillers-municipaux/>

N° 03 – ADMINISTRATION GENERALE : **Nouvel ordre du tableau des adjoints**

Rapporteur : M. BIANCHIN

La délibération n° 1 du conseil municipal du 21 novembre 2022 qui fixait les conditions d'élection d'un nouvel adjoint entérinait également un nouvel ordre du tableau des adjoints.

Par courrier du 14 décembre 2022 le contrôle de légalité de la Préfecture de la Moselle nous a fait savoir que, si les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales rendent obligatoires le remplacement d'un adjoint par un conseiller, la règle qui impose de constituer une liste composée alternativement de candidats de chaque sexe ne s'applique pas en cours de mandat.

En conséquence le nouvel ordre du tableau qui s'impose est le suivant :

- 1^{ère} adjointe : Mme Charlotte LOUIS
- 2^{ème} adjoint : M. Pierre BLANCHARD
- 3^{ème} adjointe : Mme Béatrice KEMPENICH
- 4^{ème} adjointe : Mme Evelyne SPANNAGEL
- 5^{ème} adjoint : M. Marcel MILAZZO
- 6^{ème} adjointe : Mme Isabelle BUGOT
- 7^{ème} adjoint : M. Alain KOPPERS
- 8^{ème} adjoint : M. Serge PIERSON

Je vous propose donc d'**ENTERINER** ce nouvel ordre du tableau.

-0-

DISCUSSION

M. PETRY précise que son groupe reste sur la même ligne. Il pense que M. PIERSON peut rester au conseil municipal mais à leurs yeux il ne peut pas être adjoint puisqu'il n'habite plus la commune.

M. le Maire lui demande où il a vu cela.

M. PETRY précise qu'il en a déjà parlé.

M. le Maire estime qu'il s'agit simplement d'un avis.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 23 voix pour et 3 contre (M. PETRY* et Mme LAINE) les propositions du rapporteur.



Mes commentaires : Mon colistier a bien fait de rappeler que le dénommé

Serge PIERSON n'habite plus la commune de FAULQUEMONT depuis plusieurs mois.

<http://patrickbonnet.org/wp-content/uploads/2023/01/Piers220123.pdf>

Faut-il s'étonner du silence des autres élus ?

La réponse de BIANCHIN « Il s'agit simplement d'un avis », **BIANCHIN a fait du BIANCHIN ou l'art de parler pour ne rien dire**. Son commentaire est nul et non avenu.

Mais bon, personne n'a osé le lui dire.



L'article 11 de la loi d'orientation n° 92.125 du 06 février 1992, repris par l'article 11 du règlement intérieur du conseil municipal de FAULQUEMONT, prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Conformément aux dispositions de l'article L 2312-1, alinéas 1 et 2 du Code Général des Collectivités Territoriales il est présenté à l'assemblée un rapport propre à ouvrir le débat sur les orientations budgétaires dont le contenu fait l'objet du document ci-annexé.

A l'issue de la présentation les membres du conseil municipal sont invités à s'exprimer sur les orientations générales du Budget 2023.

Il est proposé de PRENDRE ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour 2023 conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

-O-

DISCUSSION

M. PETRY demande si les travaux d'extension du réseau électrique de la ferme des 3 près sont réalisés et si le remboursement de la commune a été effectué.

M. BLANCHARD confirme que les travaux n'ont pas encore été réalisés.

M. PETRY remarque que la cession du 7 rue de Nancy et du Herrenwald ne figurent pas dans les produits de cessions. Il demande si ces deux ventes ne sont plus envisagées.

M. le Maire précise qu'il y a encore des discussions.

Mme KEMPENICH complète en expliquant que le 7 rue de Nancy est dans le patrimoine du CCAS. Si le 7 rue de Nancy venait à être vendu la recette apparaîtrait donc sur le budget du CCAS.

M. PETRY évoque un terrain à la sortie de FAULQUEMONT en direction de MORHANGE où se trouvent des moutons. Des faulquinois seraient intéressés pour l'acheter et y faire une construction.

M. le Maire explique que ce secteur était initialement prévu pour une zone artisanale. Le secteur est remblayé et il y a de l'eau.

M. BLANCHARD ajoute que le terrain se situe en zone non constructible.

M. BOULLEE revient sur le gymnase Verlaine. Un premier diagnostic a déjà été réalisé. Pourquoi en faire un 2^{ème} ?

M. le Maire répond qu'une étude complémentaire, qui sera commandée prochainement, est nécessaire pour la Région Grand Est.

M. BLANCHARD précise que pour bénéficier de subventions de la Région liées aux économies d'énergie il convient d'approfondir la première étude, ce qui devrait permettre à la commune de bénéficier de plus de subventions, à condition d'effectuer des travaux permettant d'atteindre des objectifs précis attendus par la Région en terme d'améliorations thermiques.

M. BLANCHARD continue en expliquant que, de la même manière, la Région Grand Est demande à la commune d'effectuer une étude complète de revitalisation du cœur de ville qui nous permettrait de pouvoir accéder à un certain nombre de subventions dans les années à venir.

M. BOULLEE évoque l'arrêt de la convention entre la Ville et le Singe Blanc. Il souhaite savoir ce que va devenir le gymnase culturel.

M. le Maire précise que la convention s'est achevée le 31 décembre 2022.

M. PIERSON indique que ce point est à l'ordre du jour de la Commission des Affaires Culturelles du 28 février 2023. Cette salle restera à vocation culturelle et sera mise à disposition des associations culturelles et des arts vivants qui en auront besoin. La commune continue d'y organiser des séances de cinéma. Une réflexion est menée sur une nouvelle disposition de la salle adaptée à l'ensemble des pratiques et qui permettrait d'éviter les manutentions des services techniques entre les différentes utilisations.

Dont acte.



Mes commentaires :

Il me semble que l'adjointe KEMPENICH se soit trompée dans sa réponse. **Le bâtiment rue de Nancy**, qui accueillait le centre de soins infirmiers, n'appartient pas au CCAS. Le CCAS est propriétaire des 3 logements qui sont situés à l'arrière.

Le conseiller PETRY évoque **le terrain à la sortie de FAULQUEMONT** en direction de Morhange, à droite qui au printemps accueille des moutons.

La réponse de BIANCHIN est que **« ce terrain était prévu pour une zone artisanale »**, avant que celle-ci voit le jour à Créhange. Si ce terrain pouvait accueillir une zone artisanale, il pouvait donc également accueillir quelques maisons d'habitations d'autant plus qu'un promoteur était intéressé.

Le complément d'informations de BIANCHIN **« Le terrain est remblayé et il y a de l'eau »**. Pourtant la propriétaire de la maison (*disparue aujourd'hui*) qui jouxte ce terrain ne s'en est jamais plainte.

Si cette maison devait être vendue, il est à souhaiter que BIANCHIN indique à l'acheteur éventuel que ce terrain est rempli d'eau. Nous serons très attentifs à une éventuelle vente de cette maison, l'acheteur devra en être informé.

L'adjoint BLANCHARD précise que **« ce terrain se situe en zone non constructible »**. Ce qui est exact, situé en zone 2AU, cette zone est donc destinée à l'urbanisation future. Son urbanisation est soumise à une évolution du plan local d'urbanisme. **Ce qui aurait pu être fait depuis longtemps.**

Mais ce que ne disent pas les compères BIANCHIN et BLANCHARD est, que ce terrain loué pour y mettre des moutons en pâture, **est loué au fils et au petit-fils de la propriétaire de la maison citée plus haut**. Accessoirement, cette noble personne était la femme de ménage de BIANCHIN et BLANCHARD. **Ceci expliquerait-il cela ?**

Personne n'a réagi lorsque le conseiller BOULLEE a évoqué les diagnostics réalisés sur **le gymnase VERLAINE**. **Etonnamment aucun élu n'a posé de questions, ces études n'ont pas été votées lors d'un conseil municipal, pas plus que les élus n'ont reçu un exemplaire de celles-ci.**

Concernant ce débat d'orientation budgétaire (DOB), j'y reviendrai en même temps que le vote du budget.

N° 06 – **FINANCES :** **Convention CAF – Commune de FAULQUEMONT**

Rapporteur : Mme KEMPENICH

La commune a déposé une demande d'aide à l'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle dans le cadre de travaux visant à améliorer la performance énergétique du Centre Social du Bas-Steinbesch.

Cette demande a été effectuée sur la base de l'audit énergétique réalisé par le bureau d'études ATFE Ingénierie dans les cinq bâtiments communaux d'une surface supérieure à 1 000 m² alloués à un usage tertiaire.

Le dispositif Eco Energie Tertiaire issu du décret du 23 juillet 2019 vise une réduction progressive des consommations d'énergie dans ces bâtiments pour les prochaines décennies : -40 % en 2030, - 50% en 2040 et – 60 % d'ici 2050.

La CAF de la Moselle a confirmé par courrier du 22 décembre 2022 son accord pour financer ces travaux d'amélioration de la performance énergétique au centre social du Bas-Steinbesch à hauteur de 200 320 € représentant 80 % de l'investissement projeté.

La convention d'aide à l'investissement et l'audit énergétique figurent en annexe de ce point.

Je vous propose donc :

- 1) de **DECIDER** de la réalisation de ces travaux d'amélioration de la performance énergétique au Centre Social du Bas-Steinbesch en 2023 et de prévoir les crédits nécessaires au Budget Primitif 2023 ;
- 2) d'**AUTORISER** le Maire ou l'Adjoint-Délégué à signer cette convention d'Aide à l'Investissement proposée par la CAF de la Moselle.

-0-

DISCUSSION

M. PETRY demande si c'est bien l'expertise ATFE effectuée dans le cadre de l'audit énergétique réalisé également sur le COSEC, le Verlainne, l'école du Bas-Steinbesch et l'école du Stade qui a été utilisée.

Mme KEMPENICH confirme que oui.

M. PETRY demande s'il est possible d'obtenir les autres études.

Mme KEMPENICH précise qu'il convient de voir avec le Président de la Commission des Travaux.

M. MILAZZO n'y est pas opposé.

Mme KEMPENICH rappelle que, pour le centre social, la subvention de la CAF est conséquente puisque l'équipement bénéficie d'un agrément CAF.

Mme STAUB demande si la pose de panneaux photovoltaïques est envisagée dans le cadre des travaux d'amélioration de la performance énergétique.

Mme RIBU rappelle qu'on entre dans ère de transition énergétique. Elle estime que ce serait bien de commencer à prévoir la pose de panneaux photovoltaïques.

Mme KEMPENICH rappelle que la pose de panneaux photovoltaïques est conditionnée par l'exposition du toit.

M. MILAZZO explique qu'au centre social on ne touche pas au toit. Il liste les travaux prévus : isolation extérieure, isolation du plancher et des fenêtres.

Par contre pour les autres bâtiments, notamment les gymnases qui ont notamment besoin d'eau chaude pour les douches, la pose de panneaux photovoltaïques est envisagée.

M. le Maire précise que le COSEC est mieux orienté que le gymnase Verlaine pour la pose de panneaux photovoltaïques.

Mme KEMPENICH rappelle qu'il convient de mesurer l'investissement effectué par rapport au retour attendu après réalisation des travaux.

M. MILAZZO précise que les panneaux photovoltaïques ne sont pas donnés.

M. BLANCHARD précise que dans la convention avec la Région pour les autres bâtiments la pose de panneaux photovoltaïques fera partie des solutions envisagées.

M. PETRY demande si l'intégration d'une borne de recharge pour véhicules électriques a été incluse dans ce projet de gros travaux du centre social.

M. le Maire précise que la commune commence par en poser deux en ville.

M. BLANCHARD rappelle que les travaux concernent le bâtiment. La pose de bornes électriques n'est pas subventionnée par la CAF. Mais il faudra effectivement très certainement en installer à la cité.

DECISION

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** à l'unanimité les propositions du rapporteur.*



Mes commentaires : Pourquoi les élus devraient-ils demander les autres études au président de la commission des travaux ?

Pourquoi l'adjoint MILAZZO ne les communique pas systématiquement aux autres élus ? Les autres élus ne sont même pas informés de la réalisation de ces études. Pourquoi ? **Oui MILAZZO, pourquoi ne transmet-tu pas ces documents aux autres élus ? Ton maître ne veut pas ?**



Les échanges portent ensuite sur la pose de panneaux photovoltaïques. Les anciens élus de l'équipe BIANCHIN (voir page 3) sous la présidence de l'adjoint BLANCHARD, ont décidé dans le Plan Local d'Urbanisme que **« Les panneaux solaires devaient être installés sur le terrain à l'avant de la façade principale sur rue de la construction »**. Quelle connerie.

Remarque d'un citoyen : « Si l'accueil des enfants et le périscolaire avaient été transférés au centre socio culturel du HERRENWALD, cet argent aurait pu profiter à la réhabilitation de celui-ci. **Pas faux.**

N° 10 – SUBVENTIONS : Attribution d'une subvention exceptionnelle aux participants du défilé de la Saint Nicolas 2022

Rapporteur : M. KOPPERS

Comme chaque année, des associations locales s'investissent pour la participation au défilé de la Saint Nicolas.

La commission « Animations - Jeunesse et Devoir de Mémoire » qui s'est réunie le 13 décembre 2022, propose à l'unanimité d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € pour les associations ayant défilé à pied avec 8 personnes ou plus, 150 € pour les associations ayant défilé à pied avec moins de 8 personnes. Celles ayant fabriqué un char recevront 300 € ainsi que l'association Auto Rétro 57 pour la mise à disposition d'un véhicule.

Le tableau ci-joint dresse la liste des participants au défilé de la Saint Nicolas 2022 et les montants proposés.

Je vous propose de SUIVRE les propositions de votre commission Animations – Jeunesse et Devoir de Mémoire et d'ATTRIBUER les subventions conformément au tableau joint.

Il est ensuite procédé au vote des subventions, association par association.

- Auto Rétro 57 : 300 € : *unanimité*
- Association Hippique Rurale : 300 € : *unanimité*
- Twirling Club de Faulquemont-Créhange : 300 € : *unanimité*
- Atout Photo : 300 € : *unanimité*
- Club de Pétanque La Fanny : 300 € : *unanimité*
- Mudo Kwan Hapkido : 300 € : *unanimité*
- ESCF Football : 300 € : *unanimité*

M. ALBERT quitte la salle et ne prend pas au vote de la subvention ESCF Athlétisme

- ESCF Athlétisme : 300 € : *unanimité*
- UCCF : 200 € : *unanimité*
- Jujutsu Club de Faulquemont : 200 € : *unanimité*
- La Bourrasque : 200 € : *unanimité*
- La Quille Sportive : 200 € : *unanimité*
- Boxe Française Savate : 200 € : *unanimité*
- Badminton : 200 € : *unanimité*

Mme COMBAS quitte la salle et ne prend pas part au vote de la subvention Pas'Sages à l'acte

- Pas'Sages à l'acte : 200 € : *unanimité*
- AGCF : 200 € : *unanimité*
- L'Hirondelle Faulquemont : 150 € : *unanimité*



Mes commentaires : L'art de gaspiller l'argent du contribuable faulquinois et de s'acheter des voix.

Dès lors que les associations bénéficient de subventions, directes et indirectes (*Locaux spécifiques appartenant à la commune, charges : -eau-chauffage-électricité-entretien-réparation*), les associations devraient s'engager à contribuer aux manifestations organisées par la commune **sans aucune autre contrepartie.**

N° 15 – ANIMATION JEUNESSE : Gestion du Centre Social – Participation à l'ASBH

Rapporteur : M. RIOTTE

Vous trouverez ci-joint un premier projet de budget 2023, présenté par l'A.S.B.H, pour le fonctionnement du Centre Social du Bas-Steinbesch.

La participation sollicitée aux frais de fonctionnement et d'animation, basée sur les résultats prévisionnels de 2022, s'élève à 118 500 € pour l'année 2023.

Compte-tenu de l'excédent de l'exercice 2021 : 7 173 € déjà perçu par l'ASBH, une participation réelle de 111 327 € resterait à prévoir pour 2023.

Une prochaine rencontre entre la municipalité et l'ASBH permettra de finaliser le projet de budget 2023 définitif. Dans cette attente, et afin de permettre la poursuite des actions déjà engagées.

Je vous propose :

- 1) de VERSER à l'ASBH, de mars à juin 2023, 4 mensualités de 12 000 € ;
- 2) d'ATTENDRE la présentation du projet de budget 2023 définitif pour valider la participation réelle 2023 de la commune et les mensualités restantes.

-O-

DISCUSSION

M. PETRY remarque que l'ASBH est présente à FAULQUEMONT depuis de nombreuses années. Il demande si une mise en concurrence a été effectuée ou un marché a été passé.

Mme KEMPENICH et M. BLANCHARD précisent qu'une convention de partenariat a été passée entre la commune et l'ASBH.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ADOpte par 23 voix pour et 3 abstentions (M. PETRY et Mme LAINE) les propositions du rapporteur.*



Mes commentaires : Une convention de partenariat n'est pas une mise en concurrence.

Demandé plusieurs fois depuis 2008, vos élus ont toujours refusé de lancer une mise en concurrence. Il ne s'agit pas de quitter l'ASBH mais de **s'assurer que pour les mêmes prestations, les tarifs soient sensiblement les mêmes. Encore une histoire de copinage ?**

Créange a quitté l'ASBH, les parents ne semblent pas s'en plaindre.

* Questions orales

M. PETRY relève que la Communauté d'Agglomération de FORBACH Porte de France a pris l'initiative d'arrêter le déploiement des bacs de tri bleus et jaunes et de ramasser à nouveau les sacs oranges au porte à porte.

Mme KEMPENICH répond que sur l'agglomération de FORBACH la raison de ce choix est essentiellement financière.

M. PETRY estime que la solution retenue sur le District pose des problèmes à certains habitants.

Plusieurs élus relèvent que les ouvertures sont petites et les bacs souvent pleins.

M. ALBERT suggère de laisser un an avant de faire le point.

M. le Maire convient qu'il faut attendre un peu avant de dresser un premier bilan. Il rappelle qu'en conseil communautaire les élus faulquinois ont soulevé le problème que présente ce dispositif d'apport volontaire notamment pour les personnes âgées.

Mme RIBU demande ce qu'il se passe à la déchetterie de FAULQUEMONT : plusieurs personnes âgées lui ont fait part de difficultés rencontrées sur place.

Mme BUGOT précise que depuis le 1^{er} janvier 2023 c'est le groupe SUEZ qui a repris la gestion de l'équipement. Le nouveau personnel applique les règles de manière stricte.

Mme KEMPENICH précise que ces nouvelles mesures ont pour objectif d'améliorer la qualité du tri effectué. Plus le territoire sera vertueux dans sa gestion des déchets, plus la prime de CITEO sera importante pour le DUF.

M. PETRY estime qu'il faudrait peut-être refacturer au DUF les heures effectuées par les services techniques pour nettoyer les abords des bords de tri.

Mme KEMPENICH confirme que les conseillers communautaires de FAULQUEMONT alertent régulièrement le Président du DUF de ces inconvénients.

M. PETRY rappelle qu'il se mobilise pour aider le Herrenwald. Les associations qu'il a sollicitées lui demandent des devis des travaux de réhabilitation du bâtiment que M. le Maire estime à 300 000 €.

M. le Maire répond qu'il avait annoncé le chiffre de 270 000 €.

M. PETRY précise qu'il avait sollicité ces devis par courriel et qu'il n'a, à ce jour, eu aucun retour.

M. le Maire explique que l'estimation avait été effectuée rapidement à l'époque avec les services techniques parce qu'il n'y avait alors pas besoin de rentrer dans les détails. Rien que le coût de réfection du parking est très élevé.

M. PETRY convient que la réhabilitation va coûter de l'argent. A ce stade des organismes sont susceptibles de nous aider : la Fondation du Patrimoine notamment et d'autres associations également. Il aurait donc besoin de ces devis. Si le bâtiment doit être vendu il sera vendu mais si on peut réhabiliter le bâtiment avec de l'argent public pourquoi ne pas en profiter ?

M. le Maire répond que la commune connaît bien la Fondation du Patrimoine qui a participé à la rénovation de la Chapelle St-Vincent.

Il convient déjà de réfléchir au devenir du bâtiment : vente ou non et on en reparlera ensuite.



Mes commentaires : Ce n'est pas précisé dans le compte-rendu, mais BIANCHIN renvoie le conseiller PETRY à son colistier SOUCHON conseiller communautaire en ne manquant pas de souligner ses absences.

BIANCHIN oublie qu'il est le premier vice-président du District Urbain de Faulquemont, **qu'il est payé pour cette fonction et même bien payé**, et qu'il devrait avoir son mot à dire **ou alors ... qu'il renonce à ses émoluments**.

Ce n'est pas la première fois que BIANCHIN déclare **« ce n'est pas moi, c'est le DUF »**.

Il y en a marre de ces élus payés à ne rien foutre. On ne s'étonnera pas que plus personne ne croit en ses élus.

Concernant les absences des élus, BIANCHIN devrait balayer devant sa porte, le nombre de ses colistiers absents aux conseils et aux commissions ne se compte plus.

D'ailleurs, l'un d'entre eux, n'est venu qu'à un seul conseil municipal, n'a jamais participé à une commission, et ne vient à Faulquemont que de rares fois, travaillant dans un pays d'Europe de l'Est.

BIANCHIN le sait bien, mais ne fait rien pour le remplacer. POURQUOI ?

Je m'intéressai aux absences des uns et des autres prochainement, je ne manquerai pas d'informer les faulquinois de « **qui fait quoi** ».



Photo reçue d'un internaute : Il y a comme un air, non ?

